

6-7 EDOUARD VII, A. 1907

Nouvelle-
Ecosse.Commission
pour nommer
Montagu
Wilmot, gou-
verneur.
Approuvée.

Lecture étant faite ce jour, devant le Conseil, d'un rapport des très-honorables lords du comité du conseil des plantations, en date du 6 courant, soumettant humblement à l'approbation de Sa Majesté, un projet de commission préparé par les lords commissaires du commerce et des plantations, pour nommer Montagu Wilmot, Esq., capitaine général et gouverneur en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse,—il a plu à Sa Majesté, etc., *ut antea*.

CLAUSES SUPPLÉMENTAIRES DES NOUVELLES COMMISSIONS¹

4 novembre 1763.

Présent,

Sa Très-Excellente Majesté le roi, etc., etc.,

Georgie.

Décret ap-
prouvant un
document re-
culant la
frontière du
sud.La commis-
sion de James
Wright révo-
quant celle
du 4 mai 1761,
porte la date
du 24 janvier
1764.

Attendu qu'il a été lu ce jour, devant le Conseil, un rapport du procureur général de Sa Majesté, en date du 29 octobre dernier, accompagné d'un projet d'acte préparé par le même, pour faire retrancher de la commission par laquelle James Wright fut nommé gouverneur de la Georgie, le 4 mai 1761, tout ce qui d'une manière ou d'une autre, concerne les limites et les frontières de ladite province, et y substituer d'autres limites² et d'autres bornes par lesquelles la frontière du sud s'étendrait jusqu'à l'extrême cours sud d'une rivière appelée Sainte-Marie;—

Dans la com-
mission du 24
janvier 1764
est reproduite
celle qui fut
révoquée; la
rivière Alata-
maha y est
mentionnée
comme fron-
tière au sud.

De l'avis de Son Conseil privé il a plu à Sa Majesté, après avoir pris ce qui précède en considération, d'approuver ledit projet (ci-joint) et d'ordonner comme il est ordonné par ces présentes, au très-honorables comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, de faire préparer la formule d'autorisation pour la signature royale de Sa Majesté, afin de revêtir ledit acte du grand sceau de la Grande-Bretagne.

4 nov. 1763.

Nouvelles
commissions—Lettre du
procureur gé-
néral au sujet
d'une addi-
tion à la clau-
se relative aux
concessions de
terre. Sou-
mise à un co-
mité.

Lecture étant faite ce jour, devant le Conseil, d'une lettre du procureur général au très-hono. comte d'Halifax, demandant qu'une addition soit faite à la clause relative aux concessions de terre, dans les commissions des gouverneurs de Québec, de Grenade, de la Floride Orientale et de la Floride Occidentale:—

Il est ordonné par Sa Majesté en son conseil que lesdites lettre et addition (ci-jointes) soient et elles le sont par ces présentes, soumises aux très-hono. lords du comité du conseil des plantations, qui devront les examiner et faire connaître leur avis à ce sujet, à Sa Majesté en son conseil.

¹Extrait du registre du Conseil privé, Geo. III, p. 139.²Les frontières qui sont ici décrites, sont conformes à celles indiquées dans la commission de Wright, du 24 janvier 1764.